Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

police de sécurité du quotidien

La Lettre des services de l'Etat

- **Page 2** : Lancement de la concertation.
- **Page 3** : Une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées, qui accentuent leur présence sur le terrain
- **Page 4** : Une police et une gendarmerie respectées, pour faire diminuer le sentiment d'insécurité
- **Page 5** : Une police et une gendarmerie sur-mesure, pour une meilleure adaptation au territoire
- **Page 6 :** Une police et une gendarmerie connectée, pour une plus grande efficacité
- **Page 7** : Une police et une gendarmerie partenariales, pur un continuum de sécurité

Lancement de la consultation de la police de sécurité du quotidien.

Lancement de la concertation

M. Richard VIGNON, préfet du Jura, a lancé le 10 novembre 2017, la réflexion locale autour de la Police de Sécurité du Quotidien en associant l'ensemble des acteurs. Cette concertation a montré les fortes attentes que les élus, les forces de l'ordre et les citoyens placent dans cette réforme.

Ainsi, la stratégie jurassienne a été conçue de manière partenariale et structurée, en se fondant sur les cinq piliers de la PSQ :

1. Une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées, qui accentuent leur présence sur le terrain.
2. Une police et une gendarmerie respectées, pour faire diminuer le sentiment d'insécurité
3. Une police et une gendarmerie sur-mesure, pour une meilleure adaptation au territoire
4. Une police et une gendarmerie connectée, pour une plus grande efficacité
5. Une police et une gendarmerie partenariales, pour un continuum de sécurité

Une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées, qui accentuent leur présence sur le terrain.

Le 20 février 2018, à Clairvaux-les-Lacs, le colonel Fabrice ALLEGRI présentait au préfet et à M. PANSERI, maire de la commune, le dispositif « équipe de contact ».

Le 6 mars 2018, dans le quartier de la Marjorie à Lons-le-Saunier, une patrouille de la police nationale participe à la dissuasion et aux relations avec la population.

Une police et une gendarmerie respectées, pour faire diminuer le sentiment d'insécurité.

Dans le cadre d'une coopération renforcée entre les acteurs, M. Richard VIGNON, préfet du Jura, M. Jean-Baptiste GAGNOUX, maire de Dole et M. Jean-Luc LENON, procureur de la République, ont signé, le 14 mars 2018, la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale.

Une police et une gendarmerie sur-mesure, pour une meilleure adaptation au territoire

Lors de la réunion de la cellule de veille élargie à Lons-le-Saunier, le 12 avril 2018, le préfet soulignait le « bel exemple de coopération et de partenariat entre les services »

Les cellules de veille en bref

- Elles regroupent différents partenaires.
- Elles constituent des vrais lieux de concertation.
- Elles permettent de mutualiser les informations.
- Elles permettent d'identifier les problèmes particuliers d'insécurité et de délinquance sur un même territoire afin d'y apporter des réponses.

Quels sont les objectifs des cellules de veille ?

- Faire un suivi de l'état de la délinquance et du climat d'insécurité dans les quartiers ainsi que des situations particulières dans ce domaine, grâce à un diagnostic partagé sur les situations (croisement des regards et des informations, qui permet de compléter les informations et d'avoir une vision enrichie des situations).
- Coordonner les actions entre les partenaires, préciser qui intervient et dans quelle limite de compétence.
- Anticiper, notamment les violences urbaines, en alertant lorsque que des faisceaux de faits convergent.
- Les informations échangées sont confidentielles.

Quelle organisation ?

- La cellule de veille de Lons se réunit tous les mercredis après-midi de manière systématique et elle est élargie une fois par mois aux élus représentant les collectivités du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance dont elle est l'émanation.
- La cellule de Veille de Dole se réunit toutes les 3 semaines environ

Quels partenaires ?

- **Elu.e.s du conseil municipal :** Maires adjoint€s élu.e délégué.e à la sécurité et prévention de la délinquance.
- **Services municipaux de la Ville :** police municipale, chefs de projet politique de la ville, directeur adjoint CCAS ...
- **Bailleurs sociaux :**
- **Clubs de prévention : Educateur Spécialisé**
- **Transporteurs :**
- **Police nationale :**
- **Préfecture :** délégué du préfet
- **Département :** chef de service
- **UDAF :**

A savoir

Dans le Jura, les 3 contrats de ville comportent en annexe un Groupe Opérationnel de Prévention de la Radicalisation qui est une émanation de la cellule de veille et qui vise à échanger sur les phénomènes de radicalisation sur le territoire du contrat. Ne se sont réunis qu'une fois en 2017.

Une police et une gendarmerie connectée, pour une plus grande efficacité.

Présentation du dispositif NEO (nouvel équipement opérationnel) le 14 février 2018.

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, maire de Dole, a présenté au préfet et au procureur de la République le centre de supervision urbain, le 14 mars 2018. La police de sécurité du quotidien c'est une police partenariale, connectée pour une plus grande efficacité.

Une police et une gendarmerie partenariales, pour un continuum de sécurité

Le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation s'est tenu le 20 mars 2018, au cours duquel M. le préfet a rappelé la nécessité de maintenir le partenariat engagé en mobilisant les collectivités autour des différents projets.

Le Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD) est placé auprès du préfet de département et se réunit au moins une fois par an. Il concourt à la mise en oeuvre dans le département des politiques publiques dans ces domaines.

Il est composé des personnes suivantes :

- Le préfet est le président,
- Le procureur de la république et le président du conseil départemental en sont les vice présidents.
- Il comprend en outre des magistrats appartenant aux juridictions ayant leur siège dans le département
- Des représentants des services de l'Etat (police, gendarmerie, finances, équipement, droits des femmes, affaires sanitaires et sociales, éducation Nationale, jeunesse et sports, protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire, travail ...etc)
- Des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes et des personnalités qualifiées oeuvrant dans les domaines de la délinquance, des addictions, sécurité routière,